

## Le parking de Rives redevient gratuit



En juillet 2017, les élus communautaires avaient choisi le principe de la mise en tarification des parkings des pôles d'échanges Rives et de Moirans. Une décision motivée notamment par la nécessité de faire contribuer les usagers au financement des équipements, de gérer dans la durée la saturation des stationnements, d'inciter les usagers à se rendre à la gare autrement qu'en voiture individuelle.

Six mois après la mise en tarification des parkings, un constat s'impose. Si la fréquentation du parking de Moirans est de 20% supérieure à l'estimation de départ, celle de celui de Rives demeure très faible. En effet, sur 140 places de stationnement, on compte seulement quatre à cinq abonnements chaque mois.

Des écarts de fréquentation liés notamment à des organisations différentes du stationnement autour de ces deux gares et également à une moindre fréquence des TER en gare de Rives.

Face à ce constat, il a été décidé de ne pas laisser perdurer la situation et de revenir à la gratuité du parking de Rives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les modalités de fonctionnement des autres parkings des pôles d'échanges restent inchangées.

40 rue Marnataux  
cs 80369  
38016 Voiron cedex  
Lundi - vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 18h  
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/actualites-23/le-parking-de-rives-redevient-gratuit-1019.html>